

Réf.	2023	I	21
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
21/06/2023	21/06/2023	27	18	24

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 grande rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, SAUVAN, TANGUY MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, PICARD, ROUCHY, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir Mme JACQUEMIN), METIVIER, PEREZ (pouvoir à Mme BRUNEL), THOMAS (pouvoir M. ROUCHY) MM. FAUSTINO, GALLAIS (pouvoir à M. TREMBLE), MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à M. LECRON), SPROTTI (pouvoir à Mme MAYEUR).

Mme SAUVAN a été élue secrétaire.

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Délégation Générale

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 22 mars 2023.

2023 32 AGD

Décide de signer une convention de partenariat avec le Théâtre de Brétigny pour la diffusion du spectacle « Vrai Faux, Rayez la mention inutile » le 31 mars à 20h30 sans contrepartie financière de la commune.

2023 033 AGD

Décide d'adopter le plan de financement de l'opération « Renaturation du centre-ville de Breuillet » pour un montant total de 2 698 000 € et de présenter un dossier de subvention au titre de l'axe 2 du Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique.

2023 034 AGD

Décide de signer un contrat d'intervention avec Cœur d'Essonne Agglomération, la commune de Marolles-en-Hurepoix et la société « Et si les images » pour l'organisation d'un atelier appelé « Action doublage et action à la manière de Segundo Chomon » le 24 juin à 10h30, pour un montant de 2 558,28 € TTC.

2023 035 AGD

Décide de signer un avenant n°2 pour ajouter une clause de révision de prix au contrat relatif à la maintenance préventive et corrective des ascenseurs, portes et portails automatiques avec la société ORONA ILE DE France.

2023 037 AGD

Décide de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux, au bénéfice de l'association « Les Restaurants du Cœur », le local au bâtiment A et le et le box n° 9 à la Résidence Les Hauts de la Badaudière pour une durée d'un an.

2023 038 AGD

2023 038 AGD

Décide de signer une convention de diagnostics immobiliers avec la société QUALICONSULT domiciliée au 4 rue du Bois Sauvage à EVRY (91000), afin d'assurer la mission de diagnostic amiante liée aux travaux de géothermie et de réfection des chaufferies du groupe scolaire Camille Magné, pour un montant de 2 400 € TTC.

2023 039 AGD

Décide de passer un avenant n°2 à la convention de coordination en matière de sécurité et protection de la santé, avec la société QUALICONSULT domiciliée au 4 rue du Bois Sauvage à EVRY (91000), pour un montant de 864 € TTC.

2023 040 AGD

Décide d'appliquer son droit de préemption urbain sur la parcelle AH 112 d'une superficie de 848 m² vendue par Madame Bernadette FLEAU au prix de 270 400 € TTC, soit le prix de la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie le 30 janvier 2023.

2023 041 AGD

Décide de signer un contrat portant sur la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les agents des services techniques municipaux, avec la société DESCOURS ET CABAUD/PROLIANS domiciliée au 32 rue Buisson aux Fraises à MASSY (91300), pour un montant annuel maximum de 10 000 €.

2023 042 AGD

Décide de signer un contrat portant sur la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les agents de la Police Municipale, avec la société GK PROFESSIONAL domiciliée au 55 rue JM Jacquard à SAINT-MAXIMIN (60740), pour un montant annuel maximum de 4 000 €.

2023 043 AGD

Décide d'adopter le plan de financement prévisionnel pour la restauration de la Frise du Travail située dans le Parc Moessner d'un montant total de 100 538€. La ville de Breuillet bénéficie de plusieurs subventions d'un montant de 75 538€, le reste à charge à la commune s'élève à 25 000€.

2023 044 AGD

Décide de signer une convention de formation d'habilitation électrique initiale pour un agent du service technique, avec l'organisme de formation SI2P – IDF EST domiciliée au 56 Boulevard Courcerin à CROISSY-BEAUBOURG (77183), pour un montant de 264 €.

2023 045 AGD

Décide de signer une convention de formation au recyclage de l'habilitation électrique d'un agent du service des sports, avec l'organisme de formation SI2P – IDF EST domiciliée au 56 Boulevard Courcerin à CROISSY-BEAUBOURG (77183), pour un montant de 384 €.

2023 046 AGD

Décide de signer une convention de formation d'utilisation d'un échafaudage roulant pour un agent du service culture et vie associative, avec l'organisme de formation SI2P – IDF EST domiciliée au 56 Boulevard Courcerin à CROISSY-BEAUBOURG (77183), pour un montant de 372 €.

2023 047 AGD

Décide de signer un contrat de maintenance pour l'installation campanaire de l'église, avec la société BODET CAMPANAIRE domiciliée au 19 rue de la Fontaine à TREMENTINES (49340), pour un montant de 600 €.

2023 048 AGD

Décide de signer une convention de mise à disposition de l'espace public à la société GENESIS FILM domiciliée au 46 rue de Poissy à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), pour l'installation de leur base de logistique sur une partie de l'Etang de Mallasis, le 23 avril de 8h à 18h. S'agissant d'un projet d'étudiant, l'occupation est à titre gratuit.

2023 049 AGD

Décide d'adopter le plan de financement des investissements nécessaires à la réhabilitation de l'équipement sportif type DOJO, situé au gymnase François RUIZ rue des Prairies, d'un montant total de dépenses de 6 579,17€ et de présenter un dossier de demande de subvention à la Région Ile-de-France d'un montant de 1 315,83 €. Le reste à charge à la commune s'élève à 5 263,34 €.

2023 050 AGD

Décide d'adopter le plan de financement des investissements nécessaires à la réhabilitation de l'équipement sportif type City Stade situé à la Plaine des Sports rue des Prairies, d'un montant total de dépenses de 17 432 € et de présenter un dossier de demande de subvention à la Région Ile-de- d'un montant de 2 614,80 €. Le reste à charge à la commune s'élève à 14 817,20 €.

2023 051 AGD

Décide d'adopter le plan de financement des investissements nécessaires à la réhabilitation du terrain de pétanque et son éclairage qui se situe à la Plaine des Sports rue des Prairies, d'un montant total de dépenses 8 889 € et de présenter un dossier de demande de subvention à la Région Ile-de-France d'un montant de 1 777,80€. Le reste à charge à la commune s'élève à 7 111,20€.

2023 053 AGD

Décide de signer une convention pour effectuer les travaux de raccordements électriques au Domaine du Colombier avec la société ENEDIS domiciliée au 34 place des Corolles à PARIS LA DEFENSE (92079), pour un montant de 7 633,57 €.

2023 054 AGD

Décide d'approuver l'acquisition de la parcelle AH 112 d'une surface de 848 m², vendue par Madame Bernadette FLEAU au prix de 270 400 € TTC, soit le prix de la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie le 30 janvier 2023.

2023 055 AGD

Décide de signer un contrat de cession pour la représentation du spectacle « GILLES BIZOUERNE » avec Cœur d'Essonne Agglomération et la société SUR MESURES SPECTACLES, domiciliée au 58 Chemin du Murger à Jamais à LA VILLE DU BOIS (91620), pour un montant de 500 €.

2023 057 AGD

Décide de signer un contrat de cession pour la représentation du concert du groupe KO KO MO, avec la société LIVE NATION domiciliée au 11 rue Paul Lelong à PARIS (75002), pour un montant de 11 130,25 €.

2023 058 AGD

Décide de signer un contrat de cession pour la représentation « LES CONTES C'EST COMME CA » avec Cœur d'Essonne Agglomération et LA COMPAGNIE DES EPICES domiciliée au 20 rue Edouard PAILLERON à PARIS (75019), pour un montant de 500 €.

2023 060 AGD

Décide de signer un contrat pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet, avec la société ARTIFICIEL domiciliée au 4 avenue des Erables à SANTENY (94400), pour un montant de 6 300 €.

2023 061 AGD

Décide de signer une convention de prise en charge ostéopathique des participants du tournoi Essonne Cup 2023, avec le Cabinet d'ostéopathie domicilié au 6 rue Clodion à PARIS (75015), pour un montant de 406,88 €.

2023 062 AGD

Décide de signer une convention pour effectuer les travaux de raccordement électriques au groupe scolaire Camille Magné, bâtiment Grands Sorciers, avec la société ENEDIS domiciliée au 3 place Arthur Chaussy à MELUN (77002), pour un montant de 3 637,44 €.

2023 063 AGD

Décide de signer un contrat relatif au lot n°1 de fourniture de mobiliers scolaires, péri et extrascolaires, avec la société LA SAONOISE DE MOBILIERS DELAGRAVE S.A.S., domiciliée au 117 avenue de la vallée de Breuchin à FROIDCONCHE (70300), pour un montant annuel maximum de 70 000€ la première année puis 30 000 € les années suivantes.

2023 064 AGD

Décide de signer un contrat relatif à la fourniture de mobiliers de bureau avec la société MANUTANT COLLECTIVITES domiciliée au 143 boulevard Ampère Chauray à NIORT (79000), pour un montant annuel maximum de 10 000€.

2023 065 AGD

Décide de signer une convention pour effectuer les travaux de raccordements électriques de l'ALSH, avec la société ENEDIS domiciliée au 34 place des Corolles à PARIS LA DEFENSE (92079), pour un montant de 4 388,04 €.

2023 066 AGD

Décide de signer une convention relative aux activités organisées par et pour les enfants du Conseil Municipal Enfant, le 24 juin à Etampes avec la société LS ETAMPES domiciliée au 5 avenue Charles de Gaulle à ETAMPES (91150), pour un montant de 458,30 €.

2023 067 AGD

Décide de signer un contrat pour le logement de l'équipe artistique et technique du groupe KO KO MO à l'issue de leur représentation à l'occasion de la Fête de la musique avec l'Hôtel IBIS de Montlhéry domicilié au 65 Tour d'Orléans à MONTLHERY (91310), pour un montant de 1 012,04 €.

2023 068 AGD

Décide de signer une convention relative à la participation de la Croix Rouge aux dispositifs de secours à l'occasion de la fête de la musique pour un montant de 295€.

2023 069 AGD

Décide de signer une convention pour la mise en place du projet « Une école, un Champion » auprès de 4 classes élémentaires de l'école Camille Magné durant l'année scolaire 2023/2024, avec le Club de Judo « FLAM 91 », domicilié au 10 avenue du Noyer à MASSY (91300), pour un montant de 7 000 €.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délais de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire



Véronique MAYER

Mis en ligne le 04/07/2023 à 15h53

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230628-2023I21-DE